

Sommaire

Les marchés, tant national qu'internationaux, exigent que les produits du bois qu'ils achètent soient, de façon générale, exempts de colorations. La coloration diminue la valeur du produit, empêchant parfois son utilisation dans des classes de finition; elle soulève de plus des questionnements quant à la santé, l'intégrité du bois et les organismes ravageurs vivants qui peuvent être transportés par le bois. La coloration du bois peut entraîner une diminution importante de valeur et mener à de lourdes pertes économiques. Les producteurs se doivent de comprendre la nature de la coloration, et particulièrement de savoir si et quand il aurait été possible d'y remédier. Répondre aux plaintes de clients relativement à la présence de coloration dans le bois constitue une perte de temps et d'argent. Au pire, ceux-ci pourraient : a) exiger la présence du manufacturier et lui demander de payer les frais d'inspection; b) retourner le produit au producteur canadien; ou c) exiger une forte réduction du prix de vente. On évalue que les pertes attribuables au seul bleuissement peuvent coûter à l'industrie jusqu'à 5 M\$ par année par scierie à la suite d'un déclassement du bois bleui; dans un même ordre d'idée, l'érable à sucre déclassé pour cause de coloration chimique ne rapportera que 450 \$/Mmpm pour un produit de deuxième classe alors qu'il assurerait 1 000 \$/Mmpm pour la classe supérieure, soit lorsque la coloration chimique a pu être évitée. L'entache à la réputation et la difficulté d'assurer de futurs contrats pourraient aussi représenter des conséquences financières lourdes.

On sépare généralement les colorations d'origine microbienne (p. ex. bleuissement, moisissure) de celles d'origine non microbienne

(p. ex. tache brune de la pruche du Canada). Certaines colorations, plus complexes, peuvent être d'origines microbienne et non microbienne. Une bonne compréhension du type et de la source de la coloration est la clé de la prévention.

Le présent manuel permettra aux membres de l'industrie et à leurs clients de mieux comprendre ce qu'est la coloration du bois, de savoir quel type de coloration peut être évité, et de les aider à mettre en marché des produits exempts de coloration.

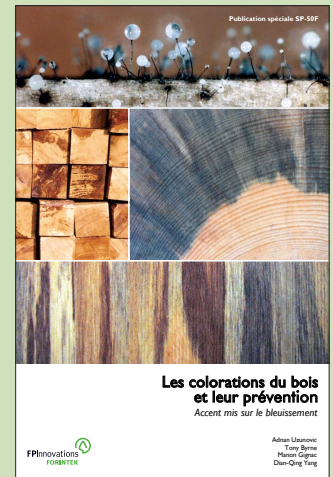
Prix unitaire

Membres de FPIinnovations
50 \$

Non-membres
100 \$

Étudiants
25 \$

Également disponible
en anglais



Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec notre Service de publications :

Région de l'Est

319, rue Franquet, Québec (QC) Canada G1P 4R4
Tél. : 418 659-2647 Téléc. : 418 659-2922
publications@fpinnovations.ca

Région de l'Ouest

2665 East Mall, Vancouver (BC) Canada V6T 1W5
Tél. : 604 222-5743 Téléc. : 604 222-5690
publications@fpinnovations.ca

Veuillez remplir le bon de commande et nous le faire parvenir avec un chèque ou mandat à l'ordre de **FPIinnovations** (en dollars canadiens ou l'équivalent en dollars américains) ou par carte de crédit (VISA ou MasterCard).

Sous-total

Frais de transport et de manutention par
exemplaire, partout au Canada **10,00 \$**

Sous-total _____

Plus les taxes applicables _____

Montant total _____

Nom _____

Organisme _____

Adresse _____

Ville _____ Province/État _____ Pays _____ Code postal/de zone _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel _____

Chèque/Mandat ci-joint (à l'ordre de FPIinnovations)

VISA MasterCard

de la carte _____ Date d'expiration _____

Nom du détenteur _____ Courriel _____

Signature _____ Date _____